
Etablissement public de coopération culturelle
Terres de Paroles – Seine-Maritime - Normandie

CAHIER DES CHARGES

A compter du 7 janvier 2019

Introduction

L'EPCC Terres de Paroles – Seine-Maritime – Normandie est l'héritier de festivals emblématiques portés par le Conseil départemental de la Seine-Maritime en coopération avec d'autres collectivités normandes. A compter de 2019, sous l'impulsion de son principal financeur et membre fondateur, l'établissement voit son rôle renforcé et ses missions clarifiées, de manière à répondre au mieux aux impératifs de diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire de Seine-Maritime, au plus près de ses habitants.

Au cœur de la politique culturelle du Conseil départemental de la Seine-Maritime, dont il est un de fers de lance, maillon essentiel du schéma départemental de la lecture publique, cet EPCC a pour spécificité de mettre en œuvre une coopération aux divers échelons des collectivités et des acteurs culturels présents sur le territoire.

Depuis le 1^{er} semestre 2018, la gouvernance de l'EPCC est en cohérence avec l'action qu'il porte. Il compte parmi ses membres fondateurs :

- Le Département de la Seine-Maritime
- La Ville du Havre (175 000 habitants)
- La Ville de Duclair (4 200 habitants)
- La Commune de Terres de Caux (commune nouvelle composée de 7 villages du pays de Caux, 4 000 habitants au total)

1 – Une identité claire et une action tout au long de l’année

A compter de janvier 2019, l’EPCC mettra en œuvre une programmation ayant vocation à **faire découvrir au plus grand nombre, la littérature - au contact d’œuvres et d’auteurs -** et plus largement **les écritures**. Ce projet, tout en préservant les entrées thématiques et disciplinaires des festivals dont il est l’héritier, devra être communiqué en termes simples et affirmer son objectif de toucher un public élargi **en nombre et en âge**.

L’action culturelle devra être au cœur du projet et la direction de l’établissement veillera à ce que les actions soient menées dans le respect des droits culturels, afin de réduire la fracture d’accès à la culture selon qu’on est habitant urbain ou rural.

Il sera conduit en plusieurs temps :

- **En amont du festival, de janvier à septembre**, des temps de médiation et d’action culturelle devront être menés sous toutes les formes possibles. Ces actions devront permettre d’accompagner les habitants du territoire, dans toute leur diversité, dans leur parcours de lecteur et de spectateur.
- **Des collaborations saisonnières et de dimensions variables** : à l’été, sur l’opération départementale *Lire à la plage*, à la rentrée, sur le concours *Ecris moi une image* destiné aux collégiens et en hiver il pourra faire écho aux propositions artistiques du festival *Le goût des autres* au Havre.
- **Un temps fort festivalier, à l’automne**, autour de l’actualité littéraire (incluant le secteur jeunesse), s’appuyant sur les métiers du livre et de l’édition et mêlant création artistique, rendez-vous festifs et spectaculaires.

Cette action à l’année facilitera une communication durable et favorisera l’identification du festival. Elle entretiendra une communauté de spectateurs et de lecteurs d’un évènement à un autre, tandis qu’elle éveillera la curiosité des habitants par une récurrence et une présence renouvelées. L’ensemble de ces activités, déclinées sous le nom de **Terres de Paroles**, devront **mettre en avant le territoire dans toutes ses composantes avec une forte dimension de convivialité et de partage, voire de formes artistiques immersives et sensorielles. Le festival sera porteur de l’identité de la Seine-Maritime.**

2 – Renforcer l’équité territoriale

La programmation de Terres de Paroles sera mise en œuvre sur l’ensemble du département de la Seine-Maritime, avec une attention particulière envers les territoires et les habitants les plus éloignés de l’offre culturelle. L’objectif étant le maillage territorial dans une stratégie à trois ans.

Dans la limite des moyens alloués à l’Etablissement, les interventions menées devront :

- **Prioriser les villes de moins de 15 000 habitants** disposant d’au moins trois structures relais fédérées autour du projet (en particulier : un collège, une bibliothèque, une librairie et/ou une association) pouvant assurer une permanence de l’action et mobiliser des spectateurs.

- **Investir une des zones blanches du département**, telles que définies par le Ministère de la culture¹. Ce choix se fera en concertation avec les services départementaux de manière à faire coïncider l'action menée par le festival avec les dispositifs de la collectivité. Ces actions pourront faire l'objet de conventions pluriannuelles avec, notamment, les services de l'État et les EPCI locaux, dans l'objectif de pérenniser leurs effets.
- Un dialogue privilégié sera entrepris avec les **collectivités contributrices** qui s'engageront, pour une durée de trois ans, à soutenir Terres de Paroles et à participer à la gouvernance de l'EPCC.
- **S'appuyer sur les opérateurs culturels et les acteurs de la chaîne du livre présents dans les agglomérations et communes de plus de 10 000 habitants** (ce sont les bassins de vie de la moitié des habitants de Seine-Maritime et d'une part importante du public actuel du festival Terres de Paroles).
Les opérateurs culturels, notamment en finançant majoritairement les projets coréalisés et/ou coproduits, permettront à l'EPCC de flécher prioritairement la dépense dans les territoires ruraux ou péri-urbains.
Les partenaires de la chaîne du livre pourront mobiliser leurs réseaux afin de promouvoir le livre et la lecture.
La participation de mécènes et de partenaires privés sera activement recherchée sur ces nouvelles bases.

3 – Un public large et divers

Dans l'ensemble, le public de Terres de Paroles devra gagner en diversité (sociale et générationnelle) et l'équipe aura pour mission de conquérir des publics qui ne fréquentent habituellement pas ou peu les lieux culturels.

3.1 - Former le public de demain

Les actions de médiations pourront se faire dès le plus jeune âge (crèches, assistantes maternelles...), et les relations avec les établissements scolaires se porteront sur l'ensemble des âges de la scolarité, avec une attention particulière pour les collèves et les établissements d'enseignement technique et agricole. Les élèves pourront être acteurs autant que spectateurs et bénéficier d'actions culturelles sur mesure, et de résidence d'auteur ou artistique en lien avec la programmation.

Le Département se chargera, de son côté, de sensibiliser les établissements ou structures, à l'accueil des propositions émises par Terres de Paroles.

- > Les bibliothèques, médiathèques, centres de documentation et d'information des établissements scolaires seront considérés comme des relais en matière de co-construction pour repérer les auteurs et sujets pouvant entrer dans la programmation.

¹ *Atlas Régional de la culture*, partie consacrée à la Normandie, disponible en ligne sur le site du Ministère de la Culture sous la catégorie *Etudes et statistiques*

- > L'ensemble des acteurs de l'action culturelle en territoire sera mobilisé (Direction de la culture et du patrimoine du Département de la Seine-Maritime, DRAC, DRAF, Rectorat, Inspection Académique, Région, réseau Canopé...) afin de repérer les établissements et de coordonner les projets de médiation.

3.2 – Favoriser le partage entre les générations

Terres de Paroles portera une programmation littéraire plurielle aux entrées multiples et mettra en avant, tout au long de l'année, une dimension familiale affirmée en proposant des spectacles, des événements et actions culturelles à partager entre les générations.

- > Cet axe reposera sur une communication claire, établie à cet effet, et sur la mise en œuvre d'un accueil (aménagement des lieux, temporalité) favorisant la venue des familles et des jeunes spectateurs
- > Il pourra s'appuyer également sur un partenariat plus fort avec le canal scolaire, relais facilitant la diffusion de l'information aux familles.

3.3 – Lutter contre la fracture culturelle et l'illettrisme

La question de l'accès à la culture est un sujet éminemment symbolique, marqué par des freins d'accès aux origines très diverses (Condition économique et sociale, éloignement, habitudes, défiance...). L'établissement, à travers l'ensemble de ses activités et les formes nouvelles de sa communication, aura pour but de participer au désenclavement des territoires éloignés de l'offre culturelle en programmant dans ces territoires, mais également en mettant en place des dispositifs de médiation originaux et divers permettant de mobiliser le public, de l'informer de la programmation et de l'encourager à y participer.

- > Cet axe reposera sur une forte présence en territoire (équipe de médiation...), sur la formation et le soutien de relais locaux et de tout autre dispositif innovant. Les pratiques amateurs comme les auteurs domiciliés en région, seront également pris en compte.

3.4 - Le public « acquis » à la culture

L'établissement, à travers les actions menées par le passé dispose d'une base de public fidèle qu'il s'agira de capitaliser.

- > Attaché à une programmation éclectique et exigeante, il pourrait par exemple se faire l'ambassadeur de Terres de Paroles.

3.5 - Un public à conquérir

Le soutien des entreprises, au-delà du mécénat de compétence et en nature, peut également se faire au travers d'une participation active comme, par exemple, l'accueil d'un spectacle, en journée, au sein de l'entreprise.

Des formes nouvelles sont à imaginer avec ces partenaires privés, qui permettront de toucher un public difficile à capter par d'autres canaux et qui, grâce à la médiation et par un phénomène d'adhésion, peut amener, sur le festival, un nouveau public (principe du bouche à oreille).

4 – Une programmation équilibrée aux entrées multiples

Terres de Paroles doit s'affirmer comme un festival littéraire s'appuyant sur l'ensemble des disciplines artistiques pour décliner sa programmation. Ces entrées pluridisciplinaires permettront de créer autant d'opportunités pour les habitants des zones investies.

Cette programmation sera le reflet de l'actualité littéraire, incluant le secteur jeunesse et mettra en avant les auteurs français ou étrangers contemporains ainsi que les acteurs du spectacle vivant portant leurs œuvres sur la scène. Le **patrimoine littéraire** sera également mis à l'honneur, tout comme pourra l'être le travail des traducteurs qui sont des passeurs de culture.

Pour chaque temps fort, **la direction de l'établissement**, garant de la cohérence globale du projet, **pourra s'adjoindre les services d'un ou plusieurs co-programmateurs indépendants et/ou de conseils artistiques indépendants** afin, de proposer une coloration particulière au fil des cycles de programmation.

Enfin, Terres de Paroles, dans son rôle de soutien la création artistique, poursuivra la production de spectacles et de formes littéraires hybrides. Dans le cadre d'un réseau de coproduction et de diffusion à construire avec les manifestations littéraires, en premier lieu normandes (Festival des Boréales, le Goût des autres, Epok...), l'établissement pourra passer commande, produire et diffuser des formes diverses ayant trait à la littérature. Les caractéristiques techniques et l'économie de certaines productions devront rendre possible la diffusion dans les salles non-équipées voire des médiathèques et bibliothèques.

Ces créations pourront avoir été créées pour tout ou partie dans le cadre de résidences de création ou d'écriture.

5 – Un établissement, une équipe, des moyens

L'établissement disposera à compter de 2019 d'une contribution globale de 614 000€ (dont 600 000€ du Conseil Départemental de la Seine-Maritime) auxquels viennent s'ajouter les recettes diverses tirées de coréalizations, de la billetterie, du mécénat et des partenaires publics pour **un budget global avoisinant 900 000€ annuels.**

Par ailleurs, le Département de la Seine-Maritime mettra à disposition des moyens matériels conséquents, contribuant à la mise en œuvre des actions globales et au fonctionnement de l'EPCC. Ces moyens consistent en particulier en :

- La mise à disposition des locaux où siège l'EPCC, ainsi que la prise en charge des fluides et des moyens de communication ;
- La prise en charge d'une part importante des outils de communication tout en conservant au festival la possibilité de concevoir sa stratégie d'image et de communication ainsi que le choix de ses canaux ; le festival travaillera à la mise en œuvre d'une communication plus responsable et grand public ;
-

- Une enveloppe supplémentaire annuelle dans le cadre du dispositif départemental CRED 76².

Enfin, la mise en œuvre de nouveaux partenariats publics et privés devra permettre, à terme, de consolider le budget et par conséquent de développer le projet de l'établissement.

L'EPCC devra lever une part de mécénat de 10% de son budget global dès la première édition et tendre vers 20% à terme. Pour réaliser cet objectif il pourra avoir recours, par exemple, à l'intervention d'un consultant spécialisé.

L'objectif de recettes de billetterie devra atteindre, à terme, 20% du budget de recettes global.

L'équipe sera composée de 3 à 5 salariés permanents expérimentés, aux compétences larges, complétés par des contrats à durée déterminée et la participation d'agents du Département détachés ou mobilisés dans le cadre d'actions communes relevant des politiques culturelles et sociales départementales.

Cette articulation avec les services départementaux (en particulier de la Direction de la Culture et du Patrimoine : services de la lecture publique et de l'action culturelle territoriale, et la Direction des collèges et de l'éducation) devra faciliter le travail de l'équipe du festival sur les territoires et avec les partenaires.

6- évaluer les actions menées

Une évaluation des actions menées sera faite au fil de l'eau.

Un rapport d'activité sera fourni annuellement en Conseil d'Administration.

Des objectifs chiffrés seront assignés à la direction de l'EPCC et des indicateurs pourront être mis en place afin de faciliter l'évaluation du projet et la prise de décision sur les ajustements à opérer, le cas échéant.

Les objectifs chiffrés sont :

- Une quinzaine de territoires touchés par le festival en année 1, avec pour objectif de tendre vers 20 à 25 territoires en année 3.
- De 10 000 à 30 000 spectateurs.

² *Contrat de réussite éducative départemental* : Au sein de tous les collèges publics de la Seine-Maritime, le CRED 76 permet notamment d'encourager la mise en œuvre d'activités éducatives propices à développer la curiosité, la pratique, l'ouverture d'esprit et les connaissances des collégiens. Il contribue ainsi à leur épanouissement et au développement de leur sensibilité culturelle, environnementale et citoyenne en finançant chaque année près de 1 800 projets.